M et Mme Patrick et Isabelle QUILLET
6 rue des bords de Loire
37420 AVOINE

Avoine, le 2 novembre 2026

Objet : Préoccupations du projet d'un parc éolien en zone de bocage dans la commune de Lanrivain et ses environs

Madame, Monsieur,

Nous sommes des vacanciers réguliers de la commune de Lanrivain et ses environs. Nos activités familiales et touristiques se situent au hameau de Guerlagadec pour nous occuper de nos petits enfants. Nous apprécions la biodiversité de cette zone rurale avec notre famille et nos amis.

Nous avons appris qu'un projet de parc éolien nouvelle génération est à l'étude. Nous sommes pour les énergies renouvelables. Toutefois, les éoliennes installées depuis quelques années perturbent la faune et la flore dans ce paysage de fermage et de bocage. N'est-ce pas suffisant.

Ce paysage patrimonial et de biodiversité est préservé et façonné par les paysans et les habitants. De quel droit doit-on imposer une saturation de paysage.

Quel sera l'impact de ce projet dans ce paysage de bois, bocage et fermage ?

La construction et l'installation détruira ce paysage qui est entretenu par des missions de replantations de haies dans ce secteur avec l'appui des collectivités et des organismes agricoles ?

Quelles sont les conséquences sur l'environnement, sachant que les pales perturbent la faune et la flore nécessaires à la biodiversité d'un bocage ?

Quels sont les risques de **santé publique** pour les habitants, les travailleurs des champs et fermes ainsi que les visiteurs à court, moyen et long terme ?

Quel sera le niveau l'impact sonore et lumineux qu'imposera ce nouveau parc pour tout le secteur et ses environs ?

Quel avenir pour les habitants, leur patrimoine et leur identité face à ce projet qui saturera davantage leur paysage et leur quotidien ?

Nous sommes très inquiets pour notre famille et également en aux jeunes qui se sont installés dans ce bocage pour vivre en toute quiétude.

Doit-on imposer un nouvel exode des populations pour un intérêt économique précaire.

Dans l'attente de vos réponses,

cordialement,

Patrick et Isabelle QUILLET